

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de SAVERNE

~~~~~  
**COMMUNE DE SCHWENHEIM**  
~~~~~

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers élus: 15
Conseillers en fonction: 15
Conseillers présents: 9
Date de convocation : 11 février 2014

Séance du 20 février 2014

Sous la présidence de Monsieur Alain KOEHLER, Maire de la Commune de SCHWENHEIM.

PRESENTS : M. Alain KOEHLER, Maire
M. Jean-Marie JAEGER, adjoint au maire
M. Gérard EICHERT, conseiller municipal
M. Joseph LERCH, conseiller municipal
Mme Gabrielle LIENHERR, conseillère municipale
Mme Karima SCHERRER, conseillère municipale
M. Christian SCHMITT, conseiller municipal
M. François SCHNEIDER, conseiller municipal
M. Dominique TROESCH, conseiller municipal

EXCUSES : M. Pierre LAMBALOT, adjoint au maire, qui rejoindra ultérieurement la séance
M. Patrick CHRISTMANN, conseiller municipal ayant donné procuration à M. KOEHLER Alain
Mme Clarisse JAEGER, conseillère municipale ayant donné procuration à M. LERCH Joseph
M. Philippe JUNG, conseiller municipal
M. Thierry ROLLING, conseiller municipal
M. Denis WATTRON, conseiller municipal

Assistait en outre à la séance :

Mme Philomène BERGER, secrétaire de mairie
Le conseil municipal, dûment convoqué en application du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 5211-1 et L. 2121 ; art. L 2121-10 ; art. L 2121-11) s'est réuni sous la présidence de M. Alain KOEHLER, le jeudi 20 février, à dix-neuf heures trente minutes, en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR:

- 2014-01 Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2013.
- 2014-02 Désignation de deux secrétaires de séance
- 2014-03 Acquisition d'un radar pédagogique : ouverture de crédits
- 2014-04 Demande de subvention Lycée Schattenmann de Bouxwiller
- 2014-05 Branchement assainissement rue du lavoir
- 2014-06 Travaux de rénovation dans la salle de bains d'un logement
- 2014-07 Divers

2014-01 Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2013.

(point 1)

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 décembre, joint à la convocation pour la réunion de ce jour, est soumis au Conseil pour adoption.

Le Maire précise à propose de l'arrêt de bus qu'une rencontre aura lieu sur place le mardi 25 février avec les services du conseil général car il s'agit d'une route départementale. A l'heure actuelle, cet arrêt n'est pas aux normes d'accessibilité.

Par ailleurs, il relate qu'une réunion à destination des parents de collégiens a eu lieu à la salle polyvalente pour décider des modalités de rattachements au collège de Marmoutier. En effet, deux options étaient envisageables : soit envoyer tous les élèves de tous niveau dès la prochaine rentrée soit leur permettre de terminer leur scolarité commencée au collège de Saverne et ne transférer à Marmoutier que les seuls collégiens entrant en 6è. C'est la solution qu'ont choisi à la majorité les quelques parents présents. Deux bus différents seront donc mis en place, l'un pour Saverne et l'autre pour Marmoutier. Il est cependant à déplorer que seuls 4 parents sur les 28 familles concernées aient été présents et que cette décision ait été donc prise par une minorité.

➤ Décision du Conseil municipal :

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal adopte ledit procès-verbal.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2014-02 Désignation de deux secrétaires de séance

(point 2)

En vertu des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été nommés secrétaires de séance :

- Mme Karima SCHERRER
- M. Jean-Marie JAEGER

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur LAMBALOT rejoint la séance

2014-03 Acquisition d'un radar pédagogique : ouverture de crédits

(point 3)

Le Maire rappelle au conseil municipal que celui-ci avait décidé par délibération du 14 octobre 2013 de l'acquisition d'un radar pédagogique.

Afin d'en assurer le paiement, il est proposé aux conseillers d'ouvrir la ligne d'investissement suivante :

Op10/Article 2152 3170€

➤ Décision du Conseil municipal :

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal adopte l'ouverture de ligne sus-mentionnée. Celle-ci sera prise en compte lors du vote du budget 2014

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2014-04 Demande de subvention Lycée Schattenmann de Bouxwiller

(point 4)

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de subvention de la part du Lycée Schattenmann de Bouxwiller pour un voyage d'études à Pragues du 5 au 8 février soit 4 jours 1 des élèves concernés habite Schwenheim.

➤ Décision du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Décide d'accorder une subvention de 9€ par jour pour chaque élève habitant Schwenheim soit un total de 36€
- Le versement se fera sur le compte bancaire des familles dont le RIB sera fourni.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2014-05 Branchement assainissement rue du Lavoir

(point 5)

Le Maire relate aux conseillers la demande d'un particulier pour la viabilisation d'une parcelle enclavée sise rue du Lavoir. La maison est en vente et le raccord au tout-à-l'égout est obligatoire pour procéder à la signature d'un compromis. Un voisin accepte de le laisser passer sur son terrain mais l'ouverture de la route semble nécessaire.

La communauté de communes, compétente en matière d'assainissement n'interviendra pas financièrement.

Une proposition du SDEA est parvenue en mairie avec deux cas de figure :

- 1) Extension d'environ 10 ml à la charge de la commune avec la réalisation de branchement d'environ 17ml à la charge du propriétaire.
- 2) La réalisation d'un branchement long (27ml) à la charge totale du propriétaire.

Les charges financières sont les suivantes :

- 1) Extension à la charge de la commune : 5 685 euros HT
Branchement à la charge du propriétaire : 4 074 euros HT
- 2) Branchement long à la charge du propriétaire : 6 249 euros HT

Monsieur Lambalot propose une troisième option pour éviter d'ouvrir la route en se branchant côté ruisseau sur le collecteur principal, le tout à la charge du particulier.

➤Décision du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de proposer cette troisième option et insiste sur le fait qu'il n'est pas question de rouvrir la route et que la commune ne participera pas financièrement à cette opération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2014-06 Travaux de rénovation dans la salle de bain d'un logement

(point 6)

Le Maire présente aux conseillers un devis pour des travaux de rénovation de la salle de bain d'un logement communal. En effet, le joint du carrelage au-dessus de la baignoire est abîmé et l'eau ressort de l'autre côté du mur au niveau de l'escalier.

Le devis se monte à 3000,87€ TTC

Monsieur LAMBALOT propose de carreler par-dessus l'existant pour une solution plus propre et plus économique. Il retournera voir dans le logement avec une entreprise de carrelage ce qu'il y a exactement lieu de faire

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2014-07 Divers :

a) Constructibilité et viabilisation d'un terrain (point 7)

Monsieur le Maire a été saisi par M. MILLEMANN qui souhaite connaître les possibilités et modalités de constructibilité et de viabilisation d'un terrain situé rue de la Fontaine. En effet, la voirie, l'assainissement, les différents réseaux et branchement n'ont pas encore été mis en place.

Le terrain est en zone UB dans le PLU actuel. Cependant, il y manque la desserte en voirie et en assainissement.

➤ Décision du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir le terrain en zone constructible dans le prochain PLU. Les travaux seront engagés à condition d'une participation des pétitionnaires

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Une question du même ordre de pose pour M. SCHMIDT qui souhaite bâtir un hangar. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de suivre l'avis de refus de la DDT. Il demande au pétitionnaire de démonter le hangar existant car construit sans autorisation et travaillera sur le projet de PLU pour voir les possibilités d'évolution de construction de la zone.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

b) Demande de subvention Collège Les Sources

(point 8)

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de subvention de la part du Collège Les Sources de Saverne pour un séjour sportif dans le Jura du 16 au 20 juin prochain soit 5 jours. 5 des élèves concernés habitent Schwenheim.

➤ Décision du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Décide d'accorder une subvention de 9€ par jour pour chaque élève habitant Schwenheim soit un total de 45€ par élève soit 225€ au total
- Le versement se fera sur le compte bancaire des familles dont le RIB sera fourni.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

c) Acquisition d'une machine à café

(point 9)

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'acquisition d'une machine à café à la mairie et demande l'ouverture des crédits nécessaires en investissement afin de pouvoir mandater la facture.

➤ Décision du Conseil municipal :

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal adopte l'ouverture de ligne ci-dessous qui sera prise en compte lors du vote du budget 2014

Op10/Article 2188 435€

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

d) Contrat de numérisation

(point 10)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le contrat de numérisation des actes d'état civil et de la gestion du cimetière. Afin de pouvoir mandater la facture avant le vote du budget, il convient d'ouvrir la ligne suivante :

Op10/Article 2051 1068€

➤ Décision du Conseil municipal :

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal adopte l'ouverture de ligne sus-mentionnée. Celle-ci sera prise en compte lors du vote du budget 2014

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

e) Réhabilitation de la mairie :

(point 11)

Le Maire présente un devis pour une aspiration centralisée pour une valeur de 3681€
Il présente également un devis pour le remplacement d'appuis en grès pour une valeur de 7440€

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Autorise le maire à signer les deux devis
- Ouvrent les crédits nécessaires à l'opération n°60 article 2113

Par ailleurs, le Maire explique que l'entreprise Gurel est en cessation pour raison de santé. Il propose pour parer à l'urgence de la situation de prendre l'entreprise suivante sur la liste de celles qui ont soumissionné à l'offre de départ. Il s'agit de l'entreprise Décopeint de Kilstett qui serait d'accord.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Décide de la résiliation de plein droit du marché conclu avec l'entreprise Gurel
- Décide de la passation de marché sans mise en concurrence préalable avec l'entreprise décopeint de Kilstett
- Autorise le Maire à signer toute les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

f) Coffret électrique mobile

Le Maire rappelle qu'un coffret électrique mobile a été mis en place pour le marché de Noël. L'entreprise RUNTZ propose à la commune de le racheter. Il pourrait être réutiliser pour des manifestations telles que le marché aux puces ou pour le prochain marché de Noël.

M. Jaeger objecte que le foot-ball club en possède déjà un et qu'il pourrait aussi être mis à disposition des autres associations.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à l'offre présentée.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

g) Constructions nouvelles

Monsieur JAEGER observe qu'une nouvelle construction a des tuiles de couleurs noires au lieu du rouge vieilli indiqué dans le permis.

Le conseil municipal voudrait des explications et demande à ce qu'un courrier soit adressé aux pétitionnaires concernés pour l'éventuel remplacement des tuiles avec de nouvelles de la couleur prévue au permis de construire accordé.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est close à 21h00

Le présent procès-verbal comportant les points 1 à 9 est signé par les membres présents :

A. KOEHLER
Maire

J.M. JAEGER
Adjoint

P. LAMBALOT
Adjoint

P. CHRISTMANN
Excusé

G. EICHERT

C. JAEGER
excusée

Ph. JUNG
excusé

J. LERCH

G. LIENHERR

Th. ROLLING
Excusé

K. SCHERRER

Ch. SCHMITT

F. SCHNEIDER

D. TROESCH

D. WATTRON
Excusé